



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 584 SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE ET MARINA – EXERCICE FINANCIER 2022)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le *Règlement n° 584 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2022)* a été adopté.

Le règlement n° 584 entre en vigueur le 25 février 2022, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 25 février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 25 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe